



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 14211

Nom ou dénomination : A.J.I.R

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2014 sous le numéro de dépôt 61603



1406167103

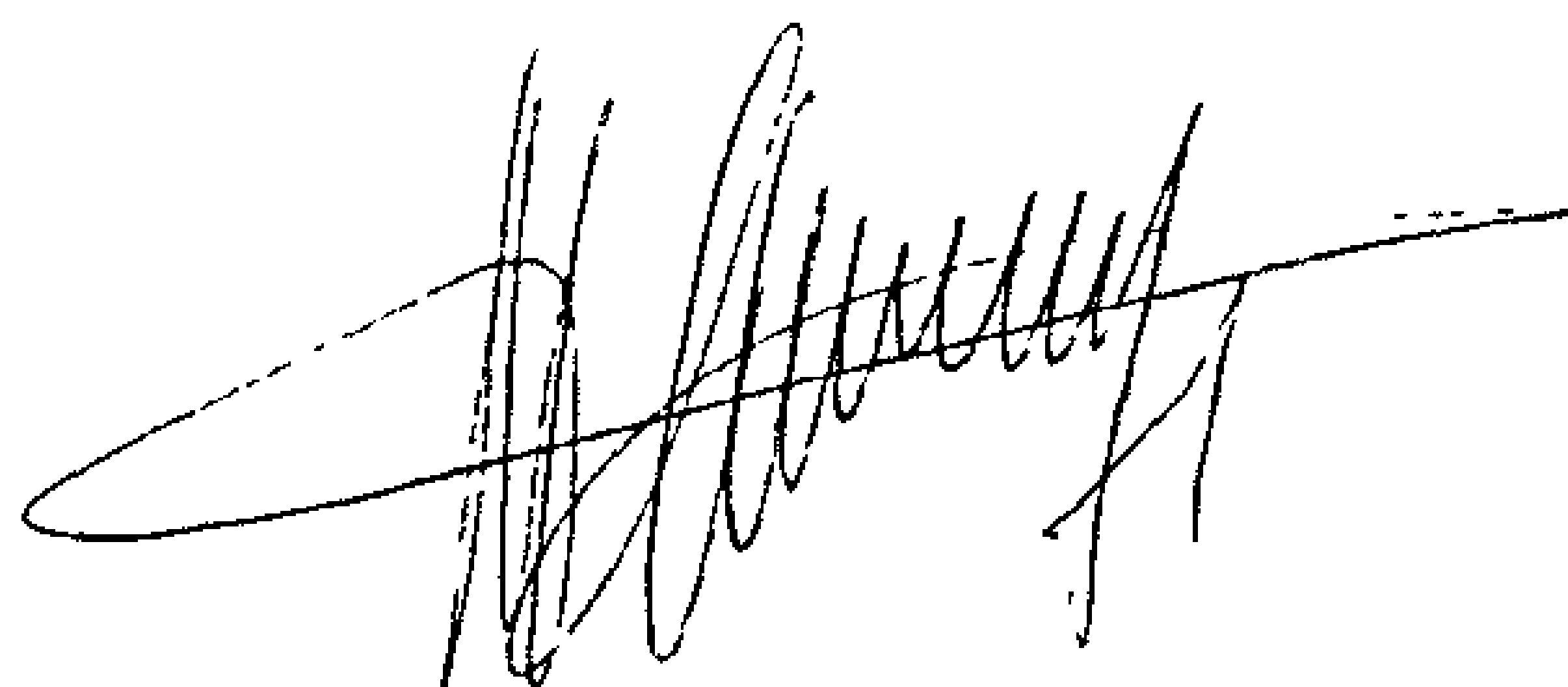
DATE DEPOT :	2014-07-04
NUMERO DE DEPOT :	2014R061603
N° GESTION :	2014B14211
N° SIREN :	
DENOMINATION :	A.J.I.R
ADRESSE :	56 avenue Mozart 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2014/06/02
TYPE D'ACTE :	ACTE
NATURE D'ACTE :	LISTE DES SOUSCRIPTEURS

État de souscription du capital

Je soussigné, Monsieur AMSELLEM Isaac, Président de la SASU A.J.I.R. CONSULTING SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE au capital de 2 000 €, Divisé en 100 parts sociales de 20 € chacune, dont le Siège social est sis 56 Avenue Mozart – 75016 paris, en cours d'immatriculation , certifie par la présente que moi-même :

- Monsieur AMSELLEM Isaac né le 12/02/1962 à CASABLANCA (MAROC) de nationalité Marocaine, demeurant 56 Avenue Mozart 75016 PARIS, ai apporté la somme de 2 000 € (deux mille euros), en contrepartie de 100 Actions de la Société

Fait à Paris, le 02/06/2014

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AMSELLEM Isaac', written over a horizontal line.

18, quai de la Rapee - 75604 Paris Ce
et suivants du code monétaire et fina
Siege social : 18, quai de la Rapee - 75

commissionner
Toutes opérations
concernant ces

Et généralement
participation, co
rattacher directe
susceptibles d'e

concurrence de l

Article 7 – Ca

Le capital soci
entièrement et

- Mo

Les actions sont
des tiers par un
ordre de mouv
chronologiquem

L'ordre de mou
cédant ou son m

1
dispositions de

III - AD

Les conventions
dirigeant, action

Lorsque l'action
Président sont se

Lorsque la socié
par l'article L.22

**Il établit également
la situation de la
société durant
l'exercice et les
événements importants
intéressant la
société en rapport
avec le rapport et les
comptes annuels
des comptes co-**

**Les actionnaires
sont convoqués
dans un délai d'un
mois à compter de
la date de l'assemblée
générale ordinaire
pour approuver les
comptes annuels
et le rapport de
gestion.**

Article 22 – Co

Toutes les conte
de la société ou
jurisdiction des tr

